

COMMUNE DE DORNES

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal le quatorze janvier deux mil vingt-deux, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, Maire de DORNES.

Convocation : 7 janvier 2022.

Étaient présents : Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, BEAUCOUSIN Lucien, DINET Isabelle, MARON Adrien, AUGENDRE Aline, DUBOIS Isabelle, De Divonne Ludovic, LAPREVOTTE Dominique, HERBEMONT Mélanie.

Absents excusés : M. CAPET François (pouvoir à M. GAUTHIER Jean-Luc) – M. SEGUIN Pierre (pouvoir à M. ROSSFELDER Gérard) et PAUL Florian (pouvoir à M. BEAUCOUSIN Lucien).

Secrétaire de séance : Mme NATY Nicole.

OUVERTURE DE SÉANCE : Monsieur le Maire présente ses vœux de très belle année 2022 à tous les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, suite à la commission budgétaire du 12 janvier dernier, passe en revue les projets envisagés d'ici la fin du mandat en présentant un tableau avec les dates de réalisations possibles ainsi que l'évaluation du montant de ceux-ci. Les travaux prévus en 2022 ont préalablement été présentés et discutés en commission des travaux et en commission des finances.

Outre les travaux prévus, il conviendrait d'envisager l'achat de matériel dont :

- Un camion tri-benne neuf (31 000 € HT environ) ou réparation du matériel existant (coût estimé à environ 10 000.00 € HT) ;
- Un fourgon pour remplacer celui qui vient de nous être volé.
- Une rigoleuse (machine pour faire les fossés) : cette acquisition prévue en 2023, pourrait éventuellement être envisagée cette année. Un essai a été réalisé avec le matériel appartenant à la Commune de Chantenay Saint-Imbert démontrant une grande rapidité d'exécution et une bonne qualité de réalisation.

M. le Maire rappelle que, pour l'instant, ce ne sont que des projets qu'il conviendra de valider ou pas par la suite. M. le Maire consulte les conseillers municipaux afin de savoir s'ils ont d'autres projets à soumettre au Conseil Municipal.

Ensuite, les travaux 2022 sont évoqués et sont les suivants (tous les devis et plans éventuels ont été adressés aux conseillers municipaux :

1. **VOTE DES TRAVAUX** et

2. **PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS** :

- a. **Travaux à la maison médicale** : il convient de créer une salle de réunions et de repos (d'autant plus nécessaires en cette période de pandémie) ainsi qu'un logement destiné à héberger ponctuellement un médecin / interne remplaçant. En commission des travaux, c'est le devis de M. FOURNIER qui a été retenu ;

Le coût des travaux HT s'élève à : 48 007.00 €

Le montant des subventions est le suivant :

- D.E.T.R. / D.S.I.L. : 19 202.80 €
- Moulins Communauté : 12 001.75 €
- Autofinancement : 16 802.45 €.

- b. **Isolation de l'école primaire** (bâtiment 1 de 3 classes) : elle consiste en l'isolation des murs par l'intérieur, un seul devis a été réceptionné pour l'instant. Lorsque la Commune aura reçu les autres devis, la commission des travaux se réunira pour étudier le dossier. Pour l'instant c'est le devis d'AMPH qui a chiffré les travaux :

Le coût des travaux HT s'élève à : 44 475.30 €

Le montant des subventions est le suivant :

- D.E.T.R. / D.S.I.L. : 17 790.12 €
- Moulins Communauté : 9 784.57 €
- Autofinancement : 16 900.61 €.

Concernant les travaux aux écoles : s'appuyant sur un pré-diagnostic thermique élaboré en 2010, Monsieur le Maire indique que des travaux d'isolation, outre ceux déjà réalisés à l'école maternelle, sont indispensables, afin d'optimiser le système de chauffage existant et d'en maîtriser les coûts d'utilisation énergétique.

- c. **Carte communale** : Les lots des deux lotissements qui ont été aménagés en 2012 (La Tuilerie des Blots et Le Pré Long) sont entièrement aliénés, le dernier lot venant d'être cédé, il convient de réfléchir à l'aménagement d'un nouveau lotissement qui répondra à la demande sans cesse croissante des usagers de Dornes en particulier, mais aussi du Sud-Nivernais et du Nord Bourbonnais afin de pérenniser le dynamisme de la Commune.

Ainsi, il convient de repérer des terrains au plus près du bourg (trois ont été identifiés) et de procéder à la révision de la carte communale afin de classer ces terres en zone constructible dès lors que le choix en sera arrêté.

Une consultation a été lancée afin de solliciter les architectes pour assurer la maîtrise d'œuvre, Mme Patricia MORELLON a été retenue :

Le coût des travaux HT s'élève à : 17 140.00 €

Le montant des subventions est le suivant :

- D.E.T.R. / D.S.I.L. : 8 570.00 €
- Autofinancement : 8 570.00 €.

- d. **Réaménagement du secrétariat de mairie** : Depuis la création du secrétariat de mairie au rez-de-chaussée en 1970, peu ou prou de travaux d'aménagement (hormis réfection des peintures et sol en 2015) ont été entrepris.

Le bureau du secrétariat va donc faire l'objet d'une cure de jouvence permettant ainsi aux usagers de bénéficier de locaux agréables, permettant plus de confidentialité et respectant les règles sanitaires et de sécurité.

Ces travaux vont également concourir à apporter plus de bien-être au personnel du secrétariat qui bénéficiera de locaux plus adaptés.

Ils consistent en la pose de cloisons de nature à créer des bureaux (un pour l'accueil, un pour la secrétaire de mairie, et un troisième pour le reste du personnel). La disposition des bureaux sera revue et l'électricité inhérente à ce réaménagement est également prévue. Pour la création des cloisons, c'est le devis de M. HENRIOT qui est retenu, pour l'électricité dans l'attente d'autres offres c'est le devis de M. DEMAY qui est retenu.

Le coût des travaux HT s'élève à : 6 569,58 €

Le montant des subventions est le suivant :

- D.E.T.R. / D.S.I.L. : 2 627.83 €
- Autofinancement : 3 941.75 €.

e. **Chauffage école primaire :**

Des devis ont donc été réclamés afin de commuter le chauffage électrique en chauffage au gaz pour une classe (ancienne cantine) dans le bâtiment 2. Le devis de l'entreprise Fontaine a été retenu.

Le coût des travaux HT s'élève à : 5 235.00 €

Le montant des subventions est le suivant :

- D.E.T.R. / D.S.I.L. : 2 094.00 €
- Autofinancement : 3 141.00 €.

3. **VOTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

Ces cinq questions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés, des délibérations seront prises en ce sens ; pour valider les cinq projets ci-dessus et également pour solliciter les subventions adéquates.

Remplacement des fenêtres du logement place de la Mairie : Les huisseries du logement n'assurant pas une étanchéité optimale, il convient de faire procéder à leur remplacement.

A cet effet, plusieurs offres ont été reçues, c'est le devis fourni par l'entreprise AMPH qui a été retenu pour un montant de 4 621 € HT.

Aucune demande de subvention ne sera faite, le montant étant inférieur au seuil minimum permettant le subventionnement.

A effet de financer ces travaux, un prêt est envisagé, plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour un montant de 65 000.00 €. Seul le Crédit Agricole a répondu à ce jour.

INFORMATIONS DIVERSES :

Démission d'une Conseillère Municipale : Mme Dorine CARLIER a donné sa démission du Conseil Municipal et ne sera pas remplacée.

Recrutements au sein du secrétariat de Mairie :

M. le Maire indique que deux recrutements sont prévus. Ainsi, le premier poste pourvoira au remplacement de Mme Ghislaine SALBRICQ par Mme Sabrina VOISIN au 1^{er} avril prochain, huit postulantes ont répondu à cette offre par Emploi Territorial.

Quant au second poste, il sera pourvu au 1^{er} janvier pour pallier l'absence de Mme Murielle FRÉVILLE pour une durée de trois mois par Marie GENEIX à temps non complet.

Écoles : en début de semaine, on dénombrait 17 cas d'infection Covid et, en cette fin de semaine, il y a, à présent, 31 malades.

Sur 181 élèves, 108 étaient absents le vendredi 14 janvier. La municipalité n'a pas pu organiser un service de garde pour la journée de grève du jeudi 13 janvier (2 cas d'infection dans le personnel communal intervenant aux écoles). Il y avait donc impossibilité de mettre à disposition une personne par classe afin d'éviter le brassage entre classe.

Travaux école maternelle : Les travaux redémarrent, la chape a finalement été coulée le 11 janvier avec un mois de retard ce qui retarde d'autant le chantier. Le plaquiste sera présent sur le chantier à partir du lundi 17 janvier. Le carreleur, quant à lui, viendra le 14 février. Les dates d'intervention des autres corps de métier ne sont pas connues. La date de fin de chantier reste la même courant avril.

Le Conseil Municipal, initialement prévu le 27 janvier, est annulé et reporté au 18 février à 20 h.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 50.